

ARRETE N°2024-06-AR-947 CH STATIONNEMENT RESERVE PMR ELECTIONS LEGISLATIVES

Le MAIRE de GRANVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Route,

**VU** le Code de la Voirie Routière.

**CONSIDÉRANT** que pour préserver la sécurité et l'accessibilité des personnes handicapées pour se rendre aux bureaux de vote lors <u>des élections législatives</u>, il convient de réglementer le stationnement, en réservant sur les voies ouvertes à la circulation publique, des emplacements aménagés,

## **ARRETE**

<u>ARTICLE 1</u> Les dimanches 30 juin 2024 et 07 juillet 2024 de 08h00 à 18h00, des places de stationnement seront réservées aux véhicules des PMR.

Localisation :

- Parking de la Salle de HEREL, sur 3 places.
- > Place des CASERNES, sur 3 places.
- > Parking de la Salle Madeleine SIMON, sur 2 places.
- Parking du restaurant scolaire de l'école Jules FERRY, sur 2 places.
- > Parking de la Salle SAINT-NICOLAS, sur 2 places.
- > Parking devant l'AGORA, sur 2 places.
- Parking du Groupe Scolaire Simone VEIL, sur 2 places.
- > Boulevard Louis DIOR juste devant l'école des Docteurs LANOS, sur 2 places.

**ARTICLE 2** La signalisation sera mise en place par les Services de la Ville.

La Directrice Générale des Services de la Mairie, le Commandant, Chef de la Circonscription de Police de Granville, le Chef de la Police Municipale Pluricommunale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**GRANVILLE. LE 17 JUIN 2024** 

## ARRETE N°2024-06-AR-947

DESTINATAIRE	NOMBRE	DATE
Affichage	1	
Police Pompiers Police Municipale Pluricommunale Catherine CHARTRIN	@@@@	
Service Communication Service Population Office du Tourisme	@ @	
Gilles MENARD Fany GARCION Cabinet du Maire Myriam JACOB Laurent PETITGAS Pascal DRIEU Sébastien JARDIN Mickaël AUVRAY Services Techniques	000000000	